

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

iologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

que :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

ducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

aire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

adie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule : 519 Société : RHM M26516

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : EL GOERGAAI Abdellah

Date de naissance : 1947

Adresse : 4 Rue Yassine Seghir Hay Salam

Tél. : 05 22 367785

Total des frais engagés : 1318,50 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. SEBTI Fayçal

2, Rue Ahmed El Mejati Maârif

Casablanca

Tél: 05 22 25 28 82 - 06 61 96 19 96

Cachet du médecin :

Date de consultation : 28/03/2022

Nom et prénom du malade : LATIFA

Age : 38

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Nature de la maladie : COVID 19

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 28/03/2022

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
28				
03	V		150 DT	Dr. SEBTI Fayçal Rue Ahmed El Mejzati Maârif Casablanca Tél: 05 22 25 00 00
2022				

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<p style="text-align: right; transform: rotate(-15deg);">HARMACIE BENLAMLIH LONGCHAMP</p> <p>Rajae BENI BENLAMLIH Rue Toulouse C.I.L - Casab VIA MEDICIN BIOL Tél: 02 36 47 51</p>	28/03/22	178,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
1. Rue Abdellah Raji - Casablanca	28/03/22	B.298,51+PT	400,00 DH

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Docteur SEBTI Fayçal

Expert Près les Tribunaux

Médecin Attaché au Service

de Gastro - Enterologie

(Hôpital Averroès)

Médecine Générale

2, Rue Ahmed El Mejati (Ex des Alpes. Maârif)

CASABLANCA

Tél. : C. : 0522.25.28.82

GSM : 0661 96 19 96

الدكتور فيصل السبتي

خبير محلف لدى المحاكم

طبيب ملحق بقسم أمراض الجهاز الهضمي

بمستشفى ابن رشد

الطب العام

2, زنقة أحمد المجاطي (الألب سابقا)

الدار البيضاء

الهاتف : 0522.25.28.82:

0661 96 19 96: المحمول

Casablanca, le 28/03/2022

PHARMACIE LONGCHAMPI

Rajaa TAZI BENLAMLIH

Rue Toulouse C.I.L - Casa

Tél. : 05 22 26 47 51

NASSAB LATIFA

SOLUPRED 20 MG
CP EFF B20
PPV : 58,40 DHS



6 118000 060536

79,70
PPV: 79,70 DH
PER 01/25
LOT L110

PPV: 49,60 DH
LOT: 21B04
EXPO: 02/2024

Cardiacaprine 100 mg/30cps
Acide acétysalicylique
P.P.V. : 27,70 DH
Bayer S.A.

6 118001 090280

70,70
AZIX 500 mg 1C par jour 2B.

58,70
SOLUPRED 20 mg 3C le matin 2B.

69,60
D-CURE F 1 AMP. Par semaine

70,70
ZINASKIN 1C par jour

70,70
VITAMINE C 1000 2C par jour

70,70
CARDIOASPIRINE 100 mg 1C à midi

69,60
DOCIVOX SIROP 1C à S 3 fois par jour

70,70
NOVEX 0,4 1B. de 6

PHARMACIE LONGCHAMPI
Rajaa TAZI BENLAMLIH
Rue Toulouse C.I.L - Casa
Tél. : 05 22 26 47 51

Dr. SEBTI Fayça

2, Rue Ahmed El Mejati Maârif

Casablanca

Tél: 05 22 25 28 82 06 61 96 19

VITAMINE C 1g
Boîte de 20 comprimés effervescents

P.P.V. : 26,50 DH

6 118000 190936

ZINASKIN®

PPV 40DH90

EXP 02/2024
LOT 11025 30

79.70

PPV 40DH70
PER 01/25
LOT L108

LOT: 220030
DLUD: 01/2025
89.00 DH

Docteur SEBTI Fayçal

Expert Près les Tribunaux

Médecin Attaché au Service

de Gastro - Enterologie

(Hôpital Averoës)

Médecine Générale

2, Rue Ahmed El Mejjati (Ex des Alpes. Maârif)

CASABLANCA

Tél. : C. : 0522.25.28.82

GSM : 0661 96 19 96

الدكتور فيصل السبتي

خبير محلف لدى المحاكم

طبيب ملحق بقسم أمراض الجهاز الهضمي

بمستشفى ابن رشد

الطب العام

2، زنقة أحمد المجاطي (الألب سابقا)

الدار البيضاء

الهاتف : ع 0522.25.28.82:

المحمول : 0661 96 19 96

Casablanca, le ----- 28/03/2022 -----

NASSAB LATIFA



PCR

Dr. SEBTI Fayçal

2, Rue Ahmed El Mejjati Maârif

Casablanca

Tél: 05 22 25 28 82 - 06 61 96 19 96



Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحليلات الطبية

Dr Zizi

دكتور الزيزي

Médecin Biologiste

طبيب

Ancien interne des hôpitaux de Paris

إختصاصي في

التحليلات الطبية

Casablanca le 28-03-2022

Mme NASSAB Latifa

FACTURE N° B220302133

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
	PCR COVID-19	B298.51	B

Total des B : 298.51

TOTAL DOSSIER : 400.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
quatre cents dirhams





Laboratoire de biologie médicale

مختبر التحاليلات الطبية

Mme NASSAB Latifa

Prescripteur :

Casablanca le : 28-03-2022

Du : 28-03-2022

Référence : B220302133

Dr Zizi

Médecin Biologiste

Ancien interne des hôpitaux de Paris

Normes

Antériorités

BIOLOGIE MOLECULAIRE

PCR COVID-19 (SARS-CoV-2)

Nature du prélèvement:

Ecouvillon naso-pharyngé

Résultat:

Positif détecté en gène N,RdRP

(*applied biosystems QuantStudio 5 Dx, Siemens FTD SARS-CoV-2*)

CT:

12.9

Commentaire: Résultat à confronter au contexte clinique. Un résultat négatif ne prouve pas avec certitude l'absence d'infection par le COVID-19. Cette problématique concerne essentiellement la phase d'incubation du virus (notamment si contact < 5 jours avec une personne positive). Il y a donc lieu de prendre toutes les mesures de prévention pour éviter d'éventuelles transmissions.

